

LA PALISSADE

Elle est composée de deux rampes formant un A.

Largeur minimale : 90 cm qui peut être portée en partie basse à 115 cm.

Hauteur du point le plus haut : 1,70 m.



La longueur des rampes est comprise entre 2,65 m et 2,75 m

Les rampes sont pourvues de liteaux fixés tous les 25 cm pour faciliter l'accès et éviter les glissades.

Les parties inférieures des rampes doivent être peintes (sur le dessus et sur les chants) sur une longueur de 106 cm par rapport au sol pour marquer la zone de contact.

Un liteau ne peut être posé en limite supérieure de cette zone mais au moins à 10 cm. Ces liteaux ont une hauteur de 5 à 10 mm et une largeur maximum de 20 mm. Les arêtes sont chanfreinées.

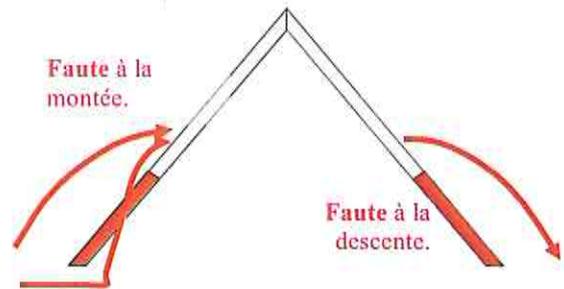
Le sommet de la palissade ne doit présenter aucun danger pour le chien, au besoin on peut fixer une faîtière de protection en caoutchouc.

♦ FAUTE :

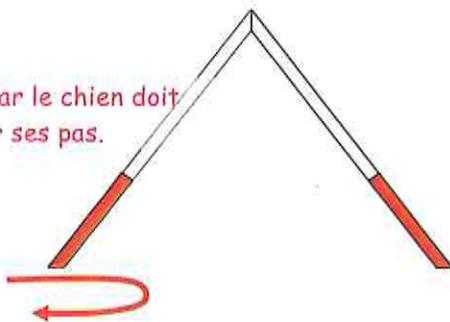
- 1) Pas de patte dans la zone (à la montée ou à la descente).
- 2) Vous touchez l'obstacle.

♦ REFUS :

- 1) Dérobade latérale.
- 2) Arrêt ou "pirouette" devant l'obstacle.
- 3) Passage sur le côté de la palissade obligeant le chien à revenir sur ses pas pour prendre l'obstacle.
- 4) Le chien saute avant d'avoir touché des **quatre pattes** la partie descendante.



3) Refus car le chien doit revenir sur ses pas.



◆ **ATTENTION :**

- Si vous enjambez la palissade ou si vous passez dessous, si vous marchez dessus ou pire, si vous montez dessus ! Votre chien va vous en vouloir car vous serez éliminés !
- De même si le chien passe sous la palissade ou dessus alors que ce n'est pas l'obstacle à négocier, il y aura élimination. (Sauf en cas de refus sur un tunnel placé en dessous de la palissade.)
- Que ce soit à la montée ou à la descente, le chien ne peut être considéré en refus s'il s'immobilise en ayant au moins une patte sur l'obstacle et les autres pattes sur le sol.
- Par contre, s'il s'immobilise en ayant les quatre pattes au sol, c'est un refus à la montée comme à la descente.
- A la descente, si après avoir posé ses quatre pattes au sol, le chien revient poser une patte sur la zone, il est éliminé.

LA BALANÇOIRE

Largeur : 30 cm

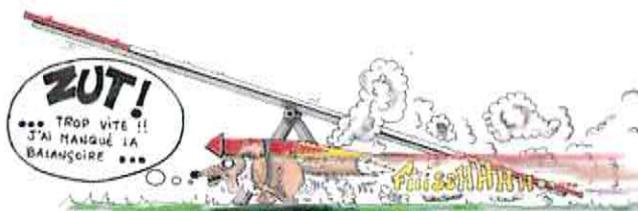
Longueur : minimum 3,65 m, maximum 3,80 m.

Hauteur du pivot central par rapport au sol : 60 cm.

Les extrémités de la balançoire sont peintes (dessus et chants) sur une longueur de 90 cm. Sa surface doit être stable et antidérapante mais ne comporte pas de liteaux. La balançoire doit être équilibrée, son basculement ne doit être ni trop rapide ni trop dur pour permettre aux petits chiens de pouvoir la faire basculer. Moyen de contrôle : Placer une charge d'un kilo **entre le pivot et l'extrémité haute de la balançoire**, son basculement jusqu'au sol doit s'effectuer entre 2 et 3 secondes. Si cela n'est pas le cas, régler le point de basculement.

◆ REFUS :

- 1) Dérobade latérale.
- 2) Arrêt ou "pirouette" devant l'obstacle.
- 3) Passage sur le côté de la balançoire obligeant le chien à revenir sur ses pas pour prendre l'obstacle.



- 4) Si le chien passe à côté de la balançoire mais arrive à monter de biais sur le côté sans marquer la zone : il n'y a pas refus mais seulement faute.
- 5) Le chien saute avant d'avoir franchi **des quatre pattes** l'axe de basculement.

◆ FAUTE :

- 1) Pas de patte dans la zone (à la montée ou à la descente).
- 2) Le chien quitte la balançoire avant qu'elle ne touche le sol.



- 3) Vous touchez l'obstacle.

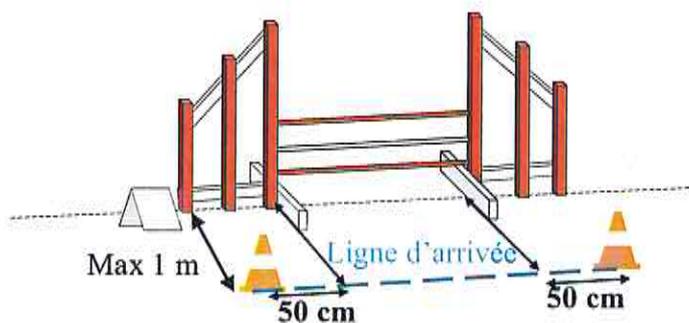
◆ ELIMINATION :

Mêmes cas que pour la passerelle.

L'ARRIVÉE

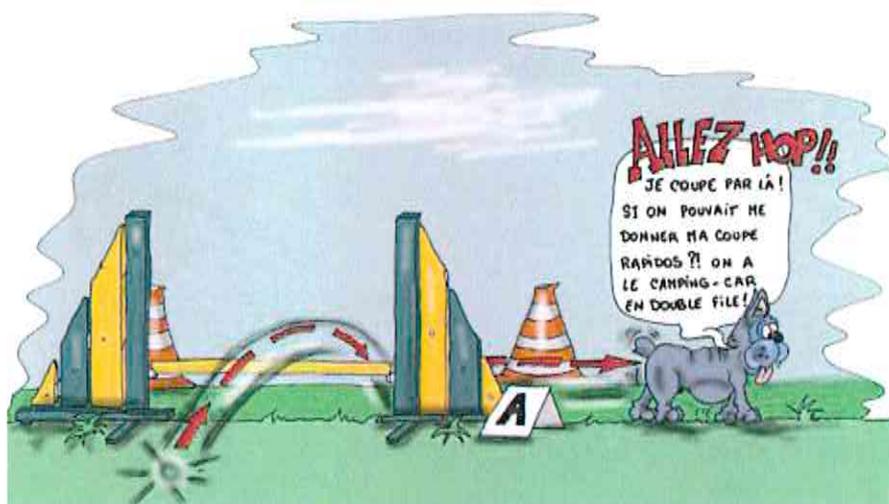
Comme pour le départ, les piquets matérialisant l'arrivée sont installés au **MAXIMUM** à 1 mètre de l'obstacle mais il est recommandé de les coller à l'obstacle et sont écartés de la largeur de la barre de saut de 50 cm à gauche et 50 cm à droite.

La ligne d'arrivée est ici uniquement la ligne entre les plots, pour les matheux : le segment.



♦ ATTENTION

Si le chien fait un refus sur la dernière haie, il doit bien sûr se reprendre et la sauter pour ne pas être éliminé.



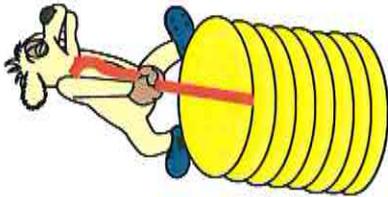
Dans un autre cas de figure, le chien peut sauter la haie correctement mais en tournant court (sans doute pour obtenir vos félicitations pour ce parcours fait ensemble) et si les plots ne sont pas collés à la haie, il peut ne pas franchir la ligne entre les plots. Dans ce cas, il faut l'amener à franchir uniquement cette ligne pour que le chrono s'arrête !

En aucun cas, vous ne devez passer entre les plots d'arrivée. Si vous le faites, vous êtes pénalisé de 5 points.

LES CAS D'ELIMINATION

1) Dépassement du TMP (Temps Maximum du Parcours)

2) Le chien porte un collier.



3) Vous tenez quelque chose dans votre main. (Même pour une casquette ou pour le brassard qui est tombé, c'est l'élimination.)

4) Incorrection envers le juge ou un autre concurrent.

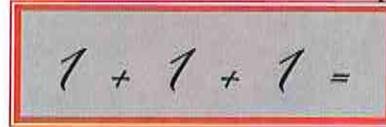


5) Vous passez vous même un obstacle ou enjambez un obstacle (passerelle, chaussette, etc....)



6) Vous manipulez votre chien pour qu'il franchisse un obstacle. (Exemple : Vous le portez sur la table.)

7) Le chien effectue 3 refus sur le parcours.



8) Brutalité envers le chien. Que ce soit sur le terrain ou caché dans un coin, vous risquez bien plus qu'une élimination...

9) Vous donnez un jouet ou une friandise sur le terrain. (Même après avoir franchi la ligne d'arrivée ! Attendez plutôt d'avoir quitté le terrain.)

10) Le chien s'oublie sur le terrain.



11) Le chien quitte le terrain ou n'est plus sous votre contrôle.



- 12) Destruction par le chien ou le maître d'un obstacle qu'il faut encore négocier.



- 13) Le chien prend un obstacle à l'envers.



- 14) Le chien porte un collier à pointes dans l'enceinte ou l'environnement du concours.



- 15) Le chien ne prend pas l'obstacle souhaité.



- 16) Prendre le départ avant le signal du juge.
17) Oublier de passer un obstacle.
18) Déclenchement par le conducteur du décompte électronique à la table.
19) Replacer le chien au départ après que celui-ci ait franchi la ligne de départ.
20) Arrêt définitif du parcours et sortie du terrain sans ordre du juge.
21) Le chien mordille constamment le conducteur.

LE CLASSEMENT

Comment serez-vous classé ?

Vous serez classé en calculant le total de vos pénalités (éventuelles!) : Fautes + Refus + Dépassement de TPS.

Le gagnant sera celui qui aura le moins de pénalités. En cas d'égalité de pénalités entre deux équipes, on place l'équipe qui a fait le moins de pénalités de parcours devant l'autre. Et c'est seulement en cas d'égalité de pénalités de parcours (et bien sûr d'égalité de pénalités au total) que le temps départagera les équipes, c'est à dire que le plus rapide sera déclaré vainqueur.

Et voici, un exemple de classement : bien entendu, le dossard 17 vous est attribué !



Dossard	Chrono	Pénalités Parcours	Pénalités Temps	Total pénalités	Classement	Qualificatif
17	56,45	0	0	0	1	EXC
19	56,45	5	0	5	2	EXC
11	57,18	5	0	5	3	EXC
13	65,32	0	5,32	5,32	4	EXC
18	60,32	5	0,32	5,32	5	EXC
15	70	5	10	15	6	T. BON
16	63,25	15	3,25	18,25	7	BON
12	53,25	25	0	25	Non classé	Non classé
14	92,45	0	Éliminé pour dépassement du TMP			

REMARQUES :

- Les résultats des dossards 17 et 19 montrent qu'à égalité de temps, c'est celui qui a le moins de pénalités qui l'emporte.
- Les résultats des dossards 19 et 11 montrent qu'à égalité de pénalités (sans pénalité de temps) c'est le plus rapide qui l'emporte.
- Les résultats des dossards 13 et 18 montrent qu'à égalité de pénalités, c'est celui qui a le moins de pénalités de parcours qui l'emporte.
- L'équipe portant le numéro 12 est de loin la plus rapide, mais comme elle a effectué plus de fautes que les autres, elle est classée après.
- L'équipe qui porte le numéro 14 n'a pas fait de faute de parcours mais il lui manque de la vitesse. Comme elle a dépassé le TMP, elle est éliminée.

LA DEMANDE DE LICENCE

Pour pouvoir demander une licence d'agility, il faut suivre une procédure bien précise, chaque étape est incontournable.

- 1) Etre inscrit dans un club affilié à votre Association Canine Territoriale.
- 2) Demander une licence d'Agility, le formulaire de demande se trouve sur le site de la CNEAC.
- 3) Passer le CAESC (Certificat d'Aptitude à l'Education Sociale du Chien). Cet examen permet d'attester que vous êtes un bon maître et que votre chien ne présente pas de danger pour les autres.
- 4) Passer le Pass-Agility. Cet examen permet de vérifier que l'équipe que vous formez avec votre chien est prête pour commencer les concours et que vous avez une connaissance suffisante du règlement d'agility.
- 5) La validation de votre CAESC et de votre Pass-Agility déclenchera le déblocage informatique de votre licence Agility et vous permettra alors de vous engager en concours.

L'INSCRIPTION EN CONCOURS

Les formalités varient sensiblement d'une région à l'autre, d'un club à l'autre mais dans les grandes lignes, voilà comment cela se passe.

Les responsables des clubs canins d'une même association canine territoriale se réunissent pour planifier et harmoniser ensemble le calendrier des concours pour l'année à venir.

- Au plus 2 mois avant la date du concours, le club organisateur envoie les invitations aux autres clubs.
- Dès lors vous pouvez envoyer votre demande d'engagement signée par votre Président de club. Ce document doit obligatoirement comporter une copie de votre licence d'Agility. Attention, le plus souvent les places sont limitées et les demandes d'inscription sont prises en compte suivant leur ordre d'arrivée. Il faut donc être réactif pour envoyer votre demande d'engagement.
- Vous ne pouvez pas vous engager à deux concours sur deux jours consécutifs et encore moins sur 2 concours le même jour.
- Lorsque vous êtes inscrit, votre présence est très fortement conseillée sauf cas de force majeure exceptionnel. En cas d'empêchement, vous devez prévenir dès que possible le club organisateur afin qu'il puisse éventuellement vous remplacer.
- Avant de vous inscrire, sachez que la journée de concours commence le plus souvent à 7h30 et se termine à la fin de la remise des prix (environ 19 h). Par respect pour les autres concurrents et les organisateurs, il est de bon ton d'arriver à l'heure et de ne pas partir avant la fin. En cas de force majeure, demandez l'autorisation à l'organisateur et au juge.

LA JOURNEE DE CONCOURS

Code de déontologie :

L'agilitiste est souriant, jovial, courtois et fair-play.
Il gagne modestement et sait perdre avec le sourire.

Règle n°1 : Le juge a toujours raison. Ses jugements sont sans appel.

Règle n°2 : Si vous pensez que le juge s'est trompé, référez-vous à la règle n°1.

Les erreurs, les ratés, les échecs sont rarement la faute du chien, sachez vous remettre en question car votre fidèle compagnon est disposé à se mettre en 4 pour vous satisfaire.

Déroulement d'une journée type:

Accueil des concurrents : Le matin, à votre arrivée, sur présentation de votre licence d'Agility on vous remettra votre n° de dossard (ou brassard) et peut être même un petit café de bienvenue.

Open : Epreuve ouverte à tous les chiens (mais on peut choisir, lors de l'inscription au concours, de faire à la place l'épreuve "Open +").

Open + : Epreuve réservée aux équipes confirmées qui souhaitent évoluer sur des parcours plus techniques. L'une des particularités c'est que le TPS est calculé en fonction du temps du premier augmenté de 15 %.

1^{er} degré : Epreuve homologuée réservée aux chiens inscrits au LOF. Le parcours ne présente pas de difficulté technique particulière puisqu'il s'adresse aux jeunes équipes débutantes.

2^{ème} degré : Epreuve homologuée réservée aux chiens inscrits au LOF qui ont déjà obtenu leur brevet (cf. glossaire). Le tracé du parcours présente quelques difficultés techniques.

3^{ème} degré : Epreuve homologuée réservée aux chiens inscrits au LOF qui ont un niveau technique et une vitesse d'évolution plus élevés, et ayant une licence en 3^{ème} degré (cf. glossaire).

Pause repas

Grand Prix de France (GPF) : C'est l'épreuve sur laquelle tout le monde se rencontre puisqu'elle est ouverte à tous les chiens sans aucune discrimination ni critère de niveau.

Jumping : On enlève les obstacles à zones, ceux qui ont participé à l'Open, courent également sur le jumping.

Jumping + : Comme son nom l'indique son tracé doit être plus technique que le jumping. Il est réservé à ceux qui ont concouru sur l'Open +. Le TPS est également calculé à partir du temps réalisé par le premier augmenté de 15 %.

Remise des prix.

Fin de journée.

Version	Commentaires
2015-03-12.docx	Première version publique.
Version actuelle	Correction quant à la hauteur de la table en catégories B et D.

Addenda au Règlement d'Agility de la Société Centrale Canine

Ce document regroupe l'ensemble des addendas au Règlement d'Agility de la SCC 2012 qui ont été approuvés par la CNEAC et validés par le comité de la SCC depuis la publication du règlement 2012. Toute autre modification antérieure est nulle et non avenue. De ce fait, par exemple, l'enchaînement de deux tunnels n'est pas interdit car cela ne paraît pas dans le règlement 2012.

1. Les départs

- a) Le conducteur se présente sur le parcours avec son chien, au sol ou dans les bras, avec ou sans laisse. Sur l'ordre du juge, il place son chien en position bloquée (debout, assis ou couché) derrière la ligne de départ. Si le chien porte encore sa laisse, le conducteur détache la laisse et enlève le collier, dont le port n'est pas autorisé en concours pour des raisons de sécurité. Le conducteur ne doit rien conserver en main pendant l'épreuve.
- b) Le conducteur peut prendre position à l'endroit de son choix sur le parcours. Il donne le commandement de départ à son chien. Le chronomètre est déclenché au moment où le chien franchit la ligne de départ.
- c) Les signaux acoustiques et commandements divers sont autorisés tout au long du parcours. À partir du signal de départ, le conducteur guide son chien pour l'amener à franchir les obstacles dans l'ordre prévu sans toucher ni le chien ni les obstacles. Le conducteur ne doit pas franchir, enjamber ou passer sous les obstacles.
- d) La fin du parcours et du chronométrage prend effet après le franchissement, par le chien, de la ligne d'arrivée. À la fin de l'épreuve, l'équipe rejoint immédiatement la sortie.

Note : par rapport au Règlement d'Agility de la SCC 2012 cet addendum supprime le chapitre « C.g - Déroulement des épreuves » ainsi que l'obligation de marche au pied stipulée au chapitre « E.b1 » partie 'Le départ'.

Décision de la CNEAC le 2 avril 2014, validée par la SCC le 20 mai 2014.

2. La haie double (oxer)

- a) Un différentiel de 15 à 25 cm de hauteur sur la barre de la haie arrière par rapport à la première haie de l'oxer.
- b) La barre la plus haute - au minimum 10 cm de plus en largeur que la plus basse – est mise à l'arrière.

Décisions de la CNEAC le 4 novembre 2015, validées par la SCC le 8 décembre 2015.

Note : par rapport au Règlement d'Agility de la SCC 2012 ces addenda portent sur le chapitre DA.b (voir aussi §7.a plus bas).

3. Le pneu

- a) Le pneu doit être ouvrant.

Mise en conformité au plus tard le 1er janvier 2019. Pendant la période de transition, les chaînes en partie basse des pneus non-ouvrants existants doivent être remplacées par des sandows.

Note : cet addendum complète le chapitre Da.d du Règlement d'Agility de la SCC 2012 et en particulier la phrase suivante :

- *chapitre Da.d : « Le pneu est réglable en hauteur par un système de chaînes ou cordes, des fixations rigides sont exclues. »*

Décision de la CNEAC les 9-10 août 2014, validée par la SCC le 16 septembre 2014.

Mise en application : 1er janvier 2019.

- b) En cas d'utilisation d'un pneu ouvrant, le chien qui désolidarise les deux parties du pneu en sautant à l'intérieur de celui-ci est pénalisé d'une faute.

(Mise en vigueur le 1er janvier 2019. Avant cette date, aucune faute ne sera comptée).

- c) S'il désolidarise les deux parties du pneu en heurtant le pneu ou en passant entre le pneu et le montant, il sera pénalisé d'une élimination pour destruction d'obstacle.

(Mise en vigueur immédiate).

Décisions de la CNEAC le 4 novembre 2015, validées par la SCC le 8 décembre 2015.

Note : par rapport au Règlement d'Agility de la SCC 2012, les addenda b) et c) remplacent la section « Le Pneu » du chapitre E.b3.

4. La table

- a) La table doit être un obstacle à négocier pour chaque chien au moins une fois sur toute manifestation d'agility régie par le règlement français d'agility (concours classiques, sélectifs, finales) et cela même si la manifestation ne comporte qu'une seule épreuve d'agility.

Décision de la CNEAC du 7-8 août 2015, validée par la SCC le 15 septembre 2015.

- b) La hauteur de la table en catégories B et D est désormais identique à celle de la catégorie A : 35 cm (la hauteur en catégorie C reste inchangée : 50 cm).

Décision de la CNEAC le 2 avril 2014, validée par la SCC le 20 mai 2014.

Note : ces addenda supplantent plusieurs mentions de la table dans le Règlement d'Agility de la SCC 2012 :

- *chapitre D : « Les obstacles obligatoires sur une épreuve « AGILITY » Le slalom ; ~~La table~~ ; Tunnel rigide et/ou souple ; Obstacles à zones ; Haies simples »*
- *chapitre DC.d : « Catégories « A, B, D » hauteur 35 cm, Catégorie « ~~B~~, C, ~~D~~ » hauteur 50 cm »*
- *chapitre H : « Il y a deux types d'épreuves officielles homologuées : les épreuves « AGILITY » avec zones de contact et ~~table~~ ; les épreuves « Jumping » sans zones de contact ni table. »*

5. Tunnels fixe et souple

- a) La sortie du tunnel souple doit être lestée dans la partie inférieure. Elle ne doit pas être fixée au sol.

Décision de la CNEAC le 4 novembre 2015, validée par la SCC le 8 décembre 2015.

Note : par rapport au Règlement d'Agility de la SCC 2012 cet addendum supprime la phrase « La sortie du tunnel sera fixée au sol ou lestée dans la partie inférieure de manière à garder une ouverture de 50 cm de large permettant le passage de tous les chiens. » du chapitre DC.c.

- b) Sur une même épreuve, le nombre de passages dans des tunnels est limité à quatre, dont un seul dans le tunnel souple.

Décision de la CNEAC le 4 novembre 2015, validée par la SCC le 8 décembre 2015.

Note : par rapport au Règlement d'Agility de la SCC 2012 cet addendum supprime les phrases suivantes :

- chapitre DC.c : « Deux passages au maximum sur une même épreuve, trois si le tunnel souple n'est pas sur l'épreuve. »
- chapitre DC.c : « Trois passages au maximum dans les tunnels sur une même épreuve dont un seul dans le tunnel souple. »

6. Éliminations

- a) Est une faute entraînant l'élimination : ne pas prendre les obstacles dans l'ordre imposé, y compris passage au-dessus ou en-dessous ou à l'envers d'un obstacle qui n'est pas celui à prendre. Cependant, le passage en-dessous d'un obstacle (palissade, passerelle) n'est pas cause d'élimination en cas de refus sur un tunnel placé en-dessous de cet obstacle.

Décision de la CNEAC le 4 novembre 2015, validée par la SCC le 8 décembre 2015.

Note : par rapport au Règlement d'Agility de la SCC 2012 cet addendum étend la cause d'élimination « Ne pas prendre les obstacles dans l'ordre imposé » dans la liste du chapitre E.b.4.

- b) N'est pas une faute entraînant l'élimination : Une deuxième manipulation du chien.

Décision de la CNEAC le 4 novembre 2015, validée par la SCC le 8 décembre 2015.

Note : par rapport au Règlement d'Agility de la SCC 2012 cet addendum supprime la phrase « Une seconde mise en place par manipulation du chien entraîne l'élimination. » du chapitre E.b.1.

7. Tracé du parcours (trajectoires)

- a) La haie double (oxer), le pneu et le saut en longueur seront toujours installés de manière à ce que la trajectoire naturelle du chien depuis l'obstacle précédent lui permette de les aborder en ligne droite.

Cet addendum porte sur les chapitres DA.b, DA.d, et DA.e du règlement 2012 :

- chapitre DA.b (oxer) : ~~La mise en place doit se faire en ligne droite part rapport à l'obstacle précédent.~~
- chapitre DA.d (pneu) : ~~La mise en place doit se faire en ligne droite part rapport à l'obstacle précédent.~~
- chapitre DA.e (saut en longueur) : ~~La mise en place doit se faire en ligne droite part rapport à l'obstacle précédent.~~

Remarque : dans une refonte future du règlement, cette imposition de respect de la trajectoire naturelle du chien pourrait être étendue au tunnel souple (chaussette), au mur et aux obstacles à zones qui peuvent présenter un réel danger pour le chien si la trajectoire d'arrivée est en biais. Le corollaire serait que les seuls obstacles dont la pose permettrait l'approche de biais ou en « out » seraient : la haie simple, le slalom et le tunnel rigide.

Version	Commentaires
2014-11-29.odt	Première version publique.
2015-04-01.odt	Précisions apportées sur la table (§4.a).
2015-10-16.odt	Modification §4.a suite à la réunion CNEAC des 7-8 août 2015
2016-02-02.odt	Ajout §1, §3.b, §3.c, §5 et §6, et ré-agencement des chapitres suite à la réunion CNEAC du 4 novembre 2015.
Version actuelle	Améliorations de présentation.

De : clubs.pg-owner@ml.free.fr [mailto:clubs.pg-owner@ml.free.fr] **De la part de** cattoen arlette

Envoyé : lundi 1 février 2016 20:25

À : clubs pg

Objet : Quota PG 2016

Bonsoir,

Vous trouverez en piece jointe le calcul des quotas pour 2016 pour les clubs qui désirent l'utiliser.

Merci à David Powell pour ce travail qui essaye de tenir compte de la création des nouveaux clubs

Je profite de ce mail pour vous rappeler les nouvelles dispositions concernant les concours 2016

- si le club a choisi les engagements en ligne, on ne doit pas envoyer de feuilles papiers
- pour le paiement, le club a le droit de choisir : virement, Carte Bancaire ou chèque
- si le club choisit le reglemnt par carte bleue il doit s'enregister auprès de LYDIA avant la date d'ouverture des engagements en ligne

Le jour du concours ne seront editées que les resultats des personnes en 1°degré donc gain de temps pour le secretariat informatique. Les licencies pourront edités eux memes leur liasses via leur espace CNEAC

Les licences ne seront pas gardées mais verifiées à la remise des dossards

Merci de bien diffuser ces informations à vos licenciés

A. CARTSEN